



ELABORATION DU SCOT (SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE) DE LA VALLÉE D'OSSAU

Réunion publique de concertation : le Projet d'Aménagement
Stratégique

Jeudi 10 décembre 2024 – 18h30 – Bielle

Ordre du jour

- Qu'est-ce qu'un SCoT ?
- Le PAS : Projet d'Aménagement Stratégique
 - Planning
 - Questions diverses



Le périmètre du SCoT : la Communauté de communes de la Vallée d'Ossau

Oloron-Sainte-Marie



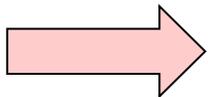
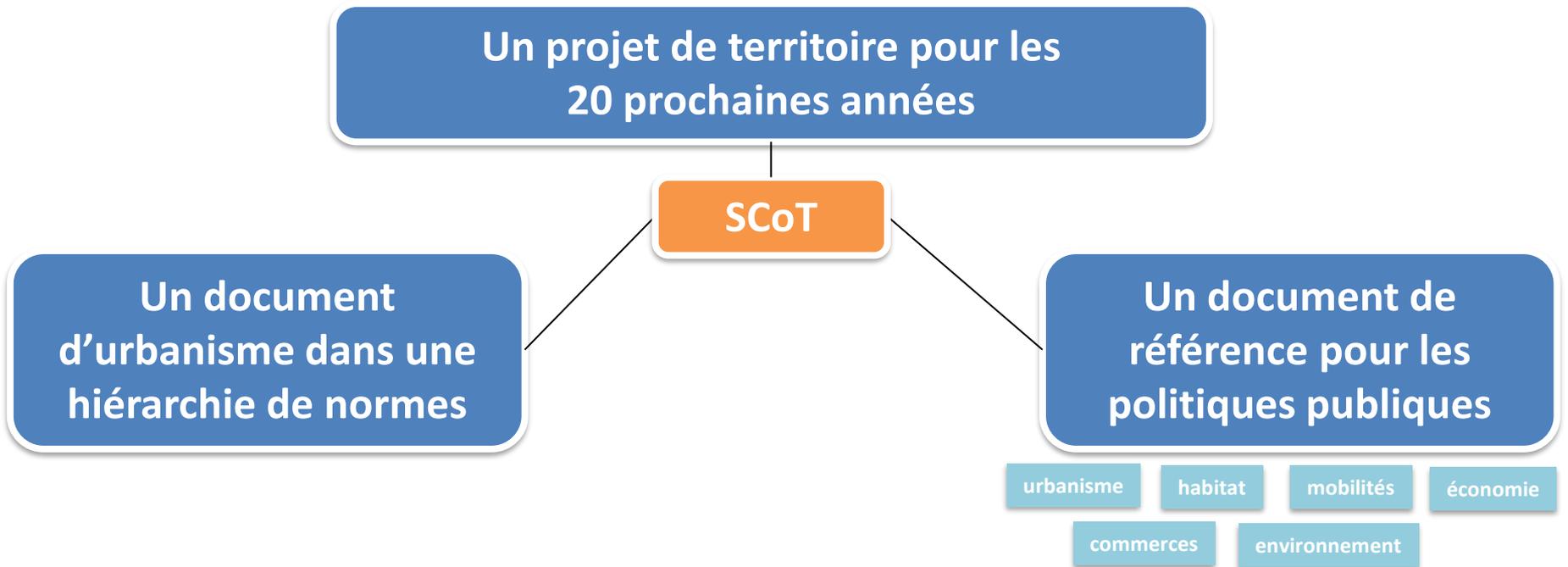
- 18 communes
- 9 695 habitants

Argelès-Gazost

Espagne

Le SCOT : un projet stratégique partagé pour l'aménagement du territoire

Un document de planification et d'urbanisme qui définit les **grandes orientations de développement et d'aménagement du territoire**



Le SCoT est d'abord un document prospectif qui doit permettre de définir un projet de territoire commun.

Le SCoT est également un document d'urbanisme, à portée réglementaire, afin que les objectifs d'aménagement puissent être atteints.

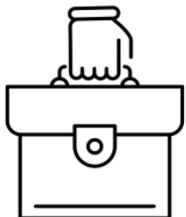
Le SCOT : quel rapport avec le quotidien des habitants ?

*PLUS QU'UN SIMPLE DOCUMENT D'URBANISME,
LE SCOT EST UN PROJET FÉDÉRATEUR
QUI INTÉRESSE AU QUOTIDIEN TOUT HABITANT :*

il définit le cadre permettant:

- de trouver un emploi et un logement adaptés à ses attentes,*
- se déplacer facilement vers son lieu de travail, de résidence ou de loisirs,*
 - satisfaire ses besoins d'achats au quotidien...*
 - préserver le cadre de vie*
 - etc.*

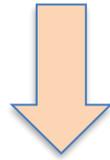
*Ce sont autant de préoccupations qu'un SCoT doit prendre en compte pour
construire l'avenir du territoire.*



Le SCOT : 3 étapes, 1 document opposable



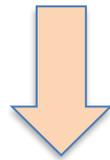
**Diagnostic et Etat Initial
de l'Environnement (EIE)**



Un diagnostic partagé



**PAS
(Projet d'Aménagement
Stratégique)**



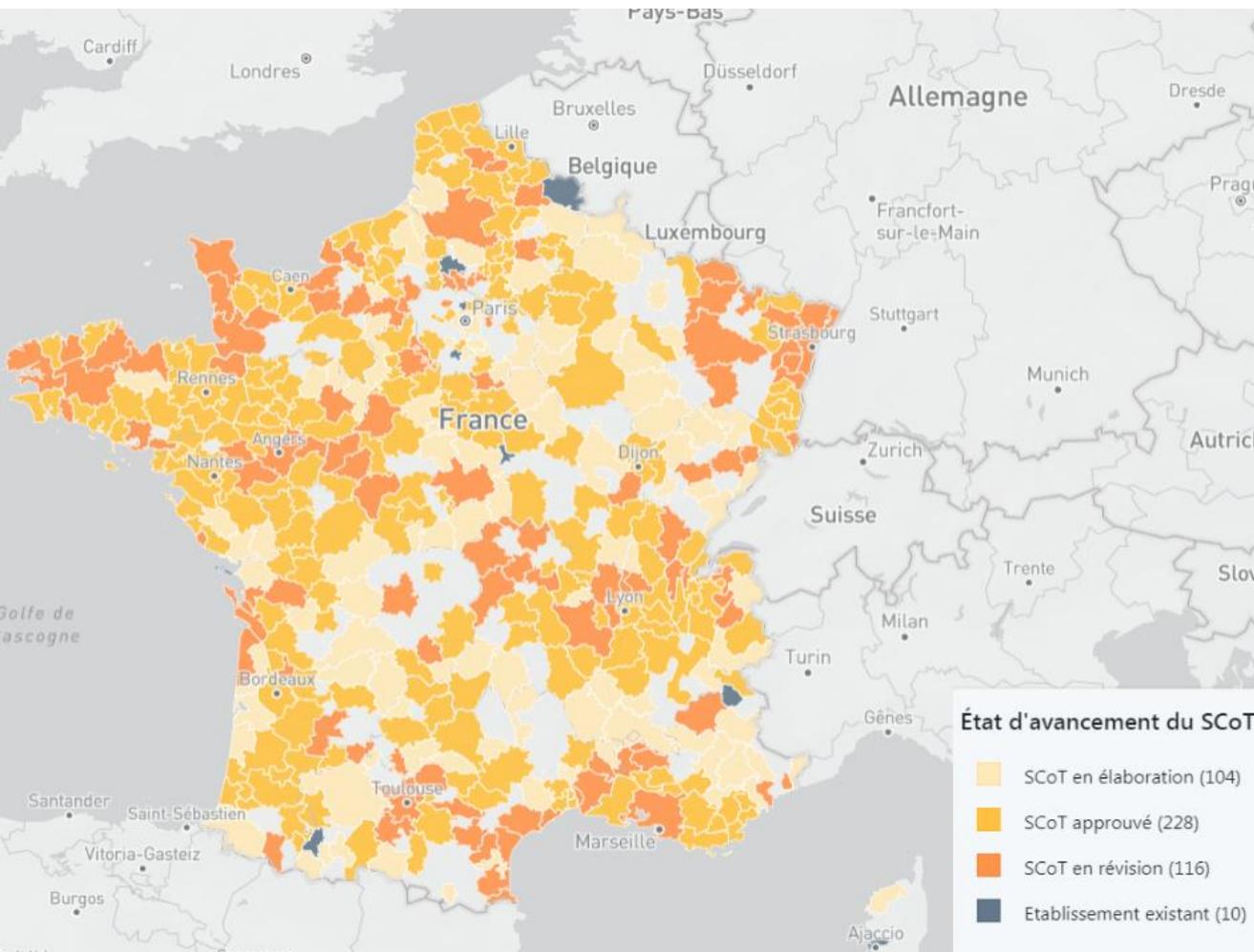
**Une stratégie commune
de développement**



**DOO
(Document d'Orientation
et d'Objectifs)**

**Des règles à mettre en
place et à respecter**

Les SCoT en France



377

SCoT approuvés

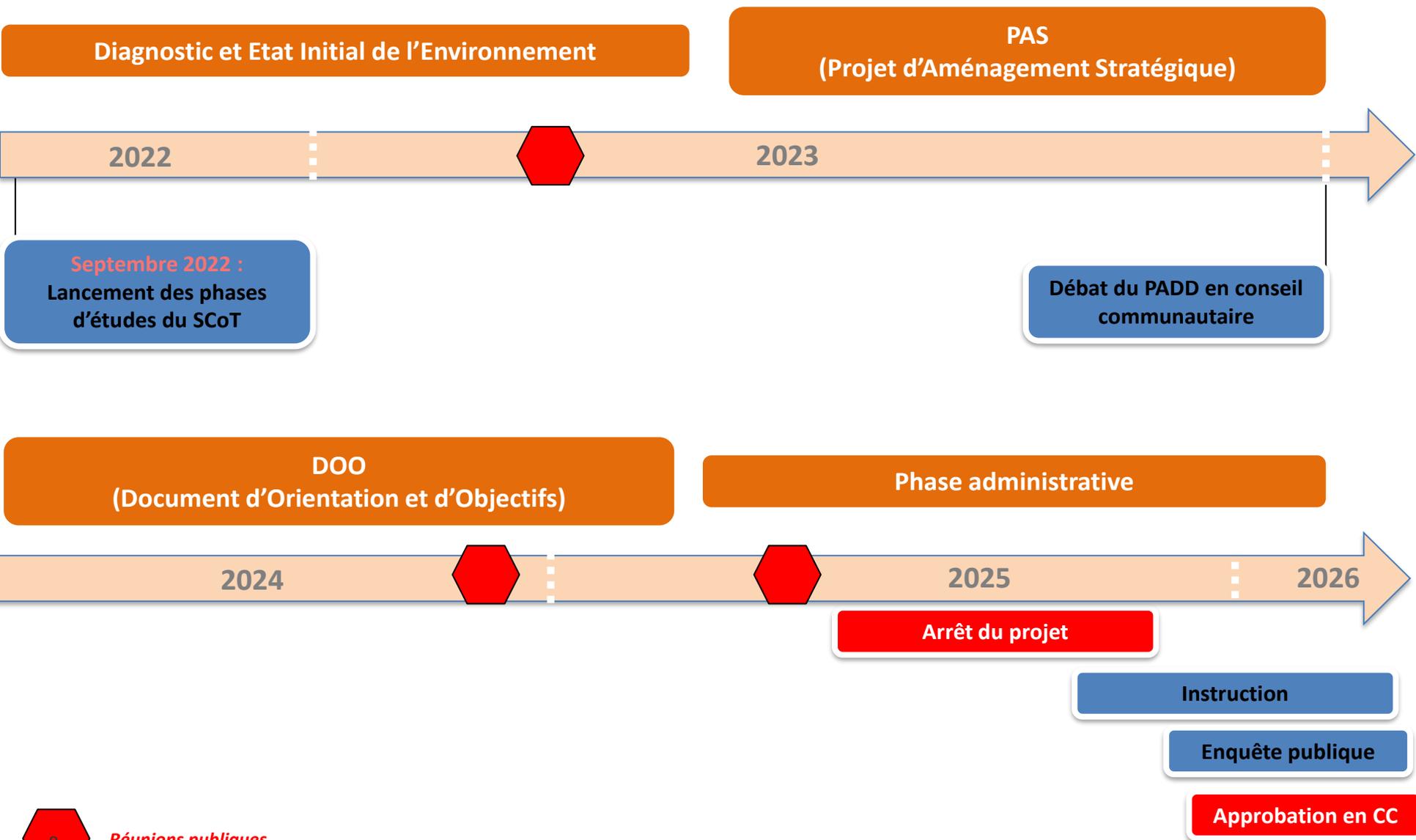
97 %

de la population couverte par un SCoT opposable ou en cours

86 %

des communes couvertes par un SCoT en vigueur ou en cours

Planning prévisionnel



La concertation



- Mise à disposition d'un registre des contributions du public au siège de la Communauté de Communes à Arudy, 1 avenue des Pyrénées,
- Diffusion d'articles d'information dans le bulletin communautaire, le site internet de la Communauté de communes et dans la presse locale
- Réunions publiques
- Recueil des contributions du public par voie postale et électronique



Adresse e-mail :
SCOT@cc-ossau.fr

P.A.S.

Le P.A.S. Projet d'Aménagement Stratégique

Le SCoT de la vallée d'Ossau vise à répondre à 2 grands défis :

- Défi n°1 : construire un projet de territoire pour une nouvelle croissance démographique sur l'ensemble de la vallée d'Ossau, en respectant les grands équilibres de l'armature urbaine basée sur deux polarités principales, des polarités secondaires et des communes rurales ; créer les conditions pour une croissance démographique sur chacune des 18 communes, afin de fixer une population permanente et dans l'objectif de conserver des centres-bourgs attractifs.
- Défi n°2 : construire un projet de territoire qui répond aux enjeux de la transition écologique et climatique, à la préservation des ressources naturelles et agricoles, à la mise en valeur du paysage ossalois et de son cadre de vie, en respectant les prérogatives de la Loi Montagne ; assurer l'attractivité du territoire en préservant son environnement tout en proposant un développement territorial qui puisse s'adapter aux enjeux climatiques et à la prise en compte et la prévention des risques naturels,

Axes du PAS

Axe 1. Organiser le développement de la vallée d'Ossau grâce aux spécificités et aux complémentarités de ses deux bassins de vie et des polarités

Axe 2. Relancer la dynamique démographique du territoire au travers une politique habitat forte tout en assurant une modération de la consommation d'espace

Axe 3. Affirmer la stratégie économique du territoire basée sur l'industrie, l'agriculture, le tourisme et la filière bois

Axe 4. Valoriser le paysage ossalois et ses composantes comme des atouts majeurs de l'identité et du cadre de vie du territoire

Axe 5. Assurer le développement du territoire en préservant ses ressources naturelles et agricoles, en prenant en compte les risques et nuisances, en favorisant le recours aux énergies renouvelables, en adaptant l'aménagement urbain au changement climatique

Axe 1. Organiser le développement de la vallée d'Ossau grâce aux spécificités et aux complémentarités de ses deux bassins de vie et des polarités

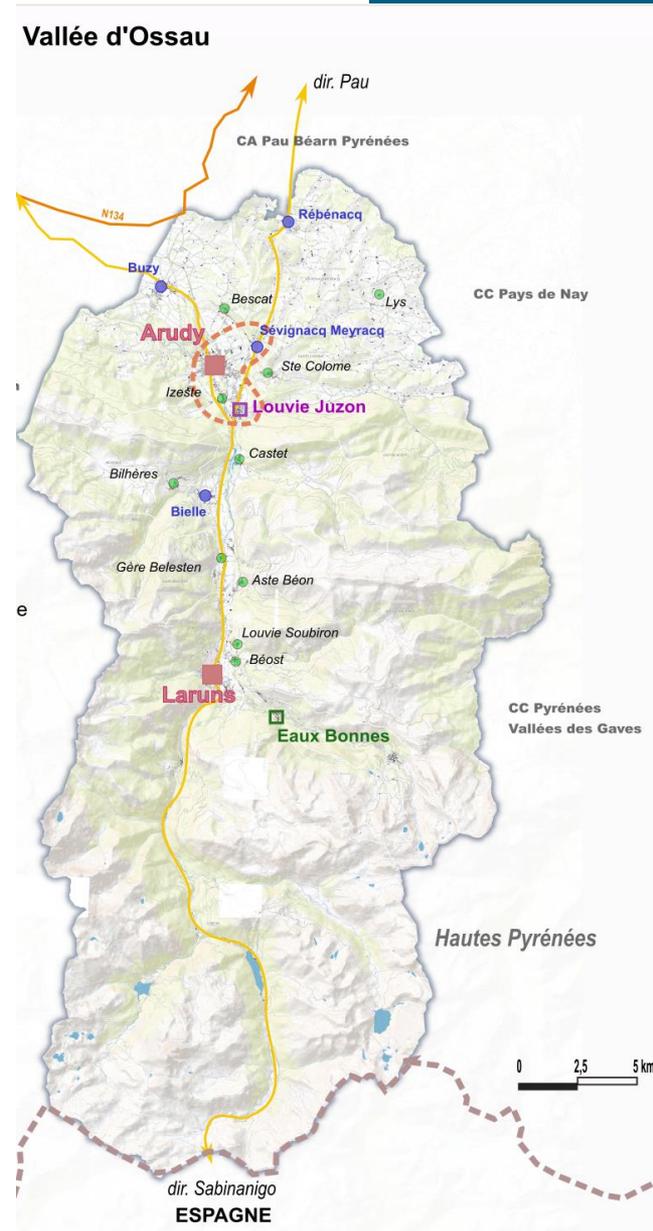
- 1.1. Conforter une armature territoriale basée sur 2 pôles principaux, 2 pôles intermédiaires et touristiques, 4 pôles locaux et 10 communes rurales 10**
- 1.2. Maintenir un niveau de services et d'équipements qui puisse répondre à tous les ménages 12**
- 1.3. Développer, pour les déplacements quotidiens, des solutions de mobilité durable face aux enjeux spécifiques d'un territoire de montagne 13**

Axes du PAS

Axe 1. Organiser le développement de la vallée d'Ossau grâce aux spécificités et aux complémentarités de ses deux bassins de vie et des polarités

1.1. Conforter une armature territoriale basée sur 2 pôles principaux, 2 pôles intermédiaires et touristiques, 4 pôles locaux et 10 communes rurales

- Pôles principaux : Arudy, Laruns
- Pôle intermédiaire : Louvie-Juzon
- Pôle intermédiaire et touristique : Eaux-Bonnes
- Pôles locaux : Rébénacq, Buzy, Sévignacq-Meyracq, Bielle
- Communes rurales

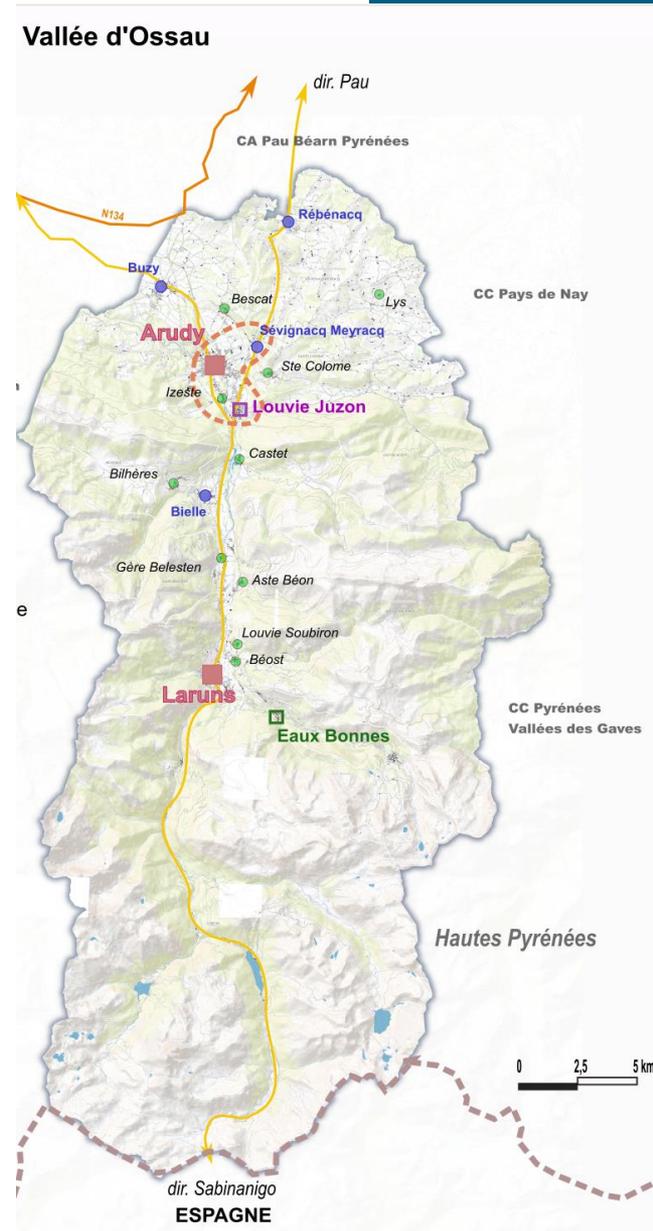


Axes du PAS

Axe 1. Organiser le développement de la vallée d'Ossau grâce aux spécificités et aux complémentarités de ses deux bassins de vie et des polarités

1.1. Conforter une armature territoriale basée sur 2 pôles principaux, 2 pôles intermédiaires et touristiques, 4 pôles locaux et 10 communes rurales

- Maintenir la complémentarité entre les 8 pôles et les autres communes
- Maintenir les équipements et les services à Laruns et Arudy qui concentrent la moitié de ces équipements
- Maintenir certaines synergies actuelles entre communes (Laruns-Eaux Bonnes, Arudy, Louvie, Sévignacq, Izeste)



Rappel diag : le nombre d'emplois *versus* le nb d'équipements

	Emplois 2019	Nb équipements 2021	Classement emplois (nb emplois)	Classement équipements (nb équipements)
Arudy	916	110	500-1000	100-200
Laruns	646	115	500-1000	100-200
Eaux-Bonnes	295	47	200-500	40-100
Louvie-Juzon	237	51	200-500	40-100
Bielle	66	15	50-200	15-40
Buzy	115	28	50-200	15-40
Rébénacq	99	20	50-200	15-40
Sévignacq-Meyracq	176	20	50-200	15-40
Aste-Béon	22	6	0-50	0-15
Béost	32	11	0-50	0-15
Bescat	31	8	0-50	0-15
Bilhères	29	5	0-50	0-15
Castet	42	2	0-50	0-15
Gère-Bélesten	28	7	0-50	0-15
Izeste	85	10	50-200	0-15
Louvie-Soubiron	31	4	0-50	0-15
Lys	58	5	50-200	0-15
Sainte-Colome	33	12	0-50	0-15

- 2 pôles qui se démarquent nettement en équipements et emplois : **Arudy, Laruns**
- Les **Eaux-Bonnes** : pôle intermédiaire et pôle touristique lié à Gourette
- 1 pôle intermédiaire : **Louvie-Juzon**
- 4 pôles locaux : **Bielle, Buzy, Rébénacq, Sévignacq-Meyracq**
- 85% des équipements dans les 8 pôles identifiés
- 44% des équipements dans les 2 pôles principaux

Axe 1. Organiser le développement de la vallée d'Ossau grâce aux spécificités et aux complémentarités de ses deux bassins de vie et des polarités

1.2. Maintenir un niveau de services et d'équipements qui puisse répondre à tous les ménages 12

- Maintenir le niveau d'équipements (50 pour 1000 habitants)
- Pérenniser les services liés à la santé, au social, les services aux particuliers
- Adopter une stratégie commerciale pour maintenir les petits commerces de centre-bourg

Axe 1. Organiser le développement de la vallée d'Ossau grâce aux spécificités et aux complémentarités de ses deux bassins de vie et des polarités

1.3. Développer, pour les déplacements quotidiens, des solutions de mobilité durable face aux enjeux spécifiques d'un territoire de montagne

- Développer les alternatives à la voiture individuelle
- Promouvoir les mobilités actives
- Repenser les mobilités touristiques
- Favoriser les aménagements urbains pour les mobilités douces



Axe 2. Relancer la dynamique démographique du territoire au travers une politique habitat forte, tout en assurant une modération de la consommation d'espace

2.1. Inverser la tendance démographique par un accueil de 700 à 900 nouveaux habitants en 20 ans	14
2.2. Relancer la dynamique démographique sur la totalité des 18 communes	14
2.3. Mettre en place une politique habitat différenciée sur les deux bassins de vie.....	15
2.3.1. Proposer des typologies de logements variées afin de répondre aux besoins de tous les ménages : personnes âgées, personnes seules, couples, familles, saisonniers	15
2.3.2. Une politique habitat différente au Nord et au Sud	16
2.3.3. Asseoir la complémentarité entre chacun des 2 pôles principaux (Arudy, Laruns) et les communes voisines dans la typologie et la taille des logements.....	18
2.3.4. Développer la réhabilitation du bâti et renforcer la mobilisation des logements vacants.....	18
2.3.5. Répondre à la demande en logements sociaux	18
2.4. Inscrire la création et la mobilisation de logements dans une trajectoire « Zéro Artificialisation Nette » et d'une gestion économe de l'espace.....	19

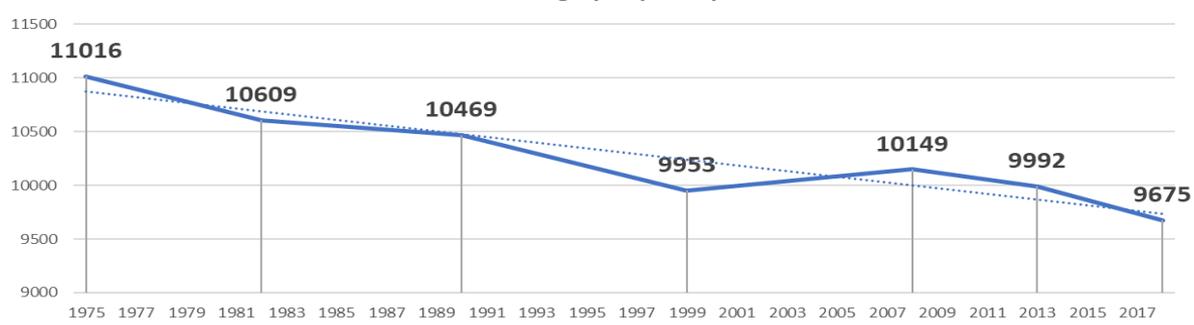
Axe 2. Relancer la dynamique démographique du territoire au travers une politique habitat forte, tout en assurant une modération de la consommation d'espace

- 2.1. Inverser la tendance démographique par un accueil de 700 à 900 nouveaux habitants en 20 ans 14
- 2.2. Relancer la dynamique démographique sur la totalité des 18 communes 14

Les enjeux démographiques

La vallée d'Ossau présente en 2020 une population de 9688 habitants, soit près de 500 habitants en moins en 11 ans. Cette baisse démographique s'accompagne d'un vieillissement de la population (en 2009, les moins de 50 ans représentaient 55% de la population en 2019, ils ne sont plus que 48%) et d'une augmentation du nombre de personnes seules. Concernant les personnes seules, il faut noter que la majorité de celles-ci ont plus de 65 ans (69,5%), ce qui démontre aussi comment le vieillissement de la population agit sur la structure des ménages. Cependant, les personnes seules augmentent également en nombre important chez la tranche d'âges de 55-64 ans, avec une part qui est passée de 14% en 2009 à 20.3% en 2020.

Evolution démographique depuis 1975



Axe 2. Relancer la dynamique démographique du territoire au travers une politique habitat forte

2.3. Mettre en place une politique habitat différenciée sur les deux bassins de vie

2.3.1. Proposer des typologies de logements variées afin de répondre aux besoins de tous les ménages : personnes âgées, personnes seules, couples, familles, saisonniers

Répondre aux besoins des différents types de ménages :

- Les jeunes ménages (et a fortiori les jeunes actifs)
- Les personnes seules
- Les familles
- Les ménages modestes
- Les travailleurs saisonniers

Axe 2. Relancer la dynamique démographique du territoire au travers une politique habitat forte

2.3. Mettre en place une politique habitat différenciée sur les deux bassins de vie

2.3.1. Proposer des typologies de logements variées afin de répondre aux besoins de tous les ménages : personnes âgées, personnes seules, couples, familles, saisonniers

- Une politique pour développer l'habitat permanent, en accession ou en locatif
- Renforcer la résidence principale face à la résidence secondaire

Le SCoT prévoit la création ou la mobilisation de 900 logements sur 20 ans. Cet objectif prend en compte :

- L'accueil des nouveaux habitants,
- Le desserrement des ménages,
- Les besoins en résidences secondaires.

Axe 2. Relancer la dynamique démographique du territoire au travers une politique habitat forte

2.3. Mettre en place une politique habitat différenciée sur les deux bassins de vie

2.3.2. Une politique habitat différente au Nord et au Sud

- La basse vallée en lien direct avec les bassins d'emplois voisins, ce qui permet d'attirer plus facilement les actifs
- La haute vallée, où la résidence principale est en concurrence avec la résidence secondaire (problème de l'accès au logement, prix du foncier, besoin en locatif)

Axe 2. Relancer la dynamique démographique du territoire au travers une politique habitat forte

2.3. Mettre en place une politique habitat différenciée sur les deux bassins de vie

2.3.3. Asseoir la complémentarité entre chacun des 2 pôles principaux (Arudy, Laruns) et les communes voisines dans la typologie et la taille des logements

2.3.4. Développer la réhabilitation du bâti et renforcer la mobilisation des logements vacants

- Mobiliser environ 200 logements vacants sur 20 ans
- Accompagner la réhabilitation des logements, en cohérence avec les démarches engagées (plateforme de rénovation énergétique, Plan avenir Montagne, etc.)

2.3.5. Répondre à la demande en logements sociaux

Axe 2. Relancer la dynamique démographique du territoire au travers une politique habitat forte

2.4. Inscrire la création et la mobilisation de logements dans une trajectoire « Zéro Artificialisation Nette » et d'une gestion économe de l'espace..... 19

- Objectif de réduction de la consommation d'espace de 50% tous les 10 ans
- Objectif de consommation d'espace de 30 ha pour les 18 communes sur 20 ans (habitat, économie, équipements)

Artificialisation nette = artificialisation - renaturation



Objectif : à l'équilibre à l'horizon 2050

Axe 3. Affirmer la stratégie économique du territoire basée sur l'industrie, l'agriculture, la forêt et le tourisme

- 3.1. Revitaliser les centres-bourgs en y maintenant et développant les activités artisanales et commerciales (mixite fonctionnelle) et les services à la personne 20
- 3.2. Développer les zones d'activités économiques dans un contexte de limitation de l'artificialisation 20
- 3.3. Affirmer la vocation agro-pastorale de la vallée d'Ossau 21
- 3.4. Développer la filière bois 22
- 3.5. Asseoir la stratégie touristique basée sur le 4 saisons, et en lien avec l'identité du territoire (activités pleine nature, culture locale, pastoralisme, gastronomie) 22

Axe 3. Affirmer la stratégie économique du territoire basée sur l'industrie, l'agriculture, la forêt et le tourisme

3.1. Revitaliser les centres-bourgs en y maintenant et développant les activités artisanales et commerciales (mixite fonctionnelle) et les services à la personne 20

- Pérenniser la **mixite fonctionnelle** dans les centres-bourgs, en respectant l'armature territoriale de la vallée
- **Maintenir les commerces de détail** en centre-bourg pour éviter leur fuite en entrée de bourgs (le long des axes) ou vers les zones d'activités



Axe 3. Affirmer la stratégie économique du territoire basée sur l'industrie, l'agriculture, la forêt et le tourisme

3.2. Développer les zones d'activités économiques dans un contexte de limitation de l'artificialisation 20

- Développer les **zones d'activités économiques d'intérêt communautaire** (Arudy, Laruns) en optimisant le foncier, dans une logique de complémentarité entre zones, en lien avec les atouts du territoire (industrie, industrie agro-alimentaire, tourisme 4 saisons, sports de pleine nature, paysages, etc.)
- Permettre **l'implantation d'activités économiques** dans les autres communes de façon ponctuelle



Axe 3. Affirmer la stratégie économique du territoire basée sur l'industrie, l'agriculture, la forêt et le tourisme

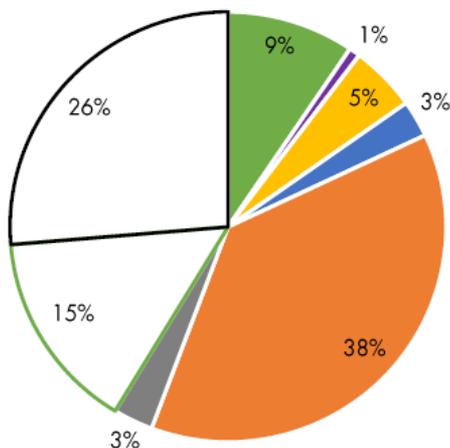
3.5. Asseoir la stratégie touristique basée sur le 4 saisons, et en lien avec l'identité du territoire (activités pleine nature, culture locale, pastoralisme, gastronomie) 22

- Continuer le développement de la **stratégie 4 saisons**, notamment en capitalisant sur l'intérêt croissant des clientèles pour les territoires nature, de montagne (post Covid),
- **Adapter la filière ski** aux enjeux climatiques d'aujourd'hui et de demain,
- Faire connaître les filières en ligne avec l'image du territoire : culture locale, pastoralisme, activités de pleine nature (randonnées, sports d'eaux vives), gastronomie,
- Assurer la **pérennité et le développement du thermalisme** qui constitue une filière historique du territoire et du thermoludisme. Cela se traduit par la mise en valeur des établissements thermaux existants, par la possibilité d'implantation de nouveaux projets thermaux, mais également par le développement du thermoludisme comme activité touristique à part entière,
- **Multiplier les polarités** pour gérer durablement les pics de fréquentation,
- Développer les **offres relais pour désaisonnaliser l'activité** : offre de baignade, loisirs indoor, bien-être, événementiel, thermoludisme,
- **Diversification et montée en qualité de l'offre d'hébergement touristique**, qui compte aujourd'hui plus de 8000 lits

Axe 3. Affirmer la stratégie économique du territoire basée sur l'industrie, l'agriculture, la forêt et le tourisme

3.5. Asseoir la stratégie touristique basée sur le 4 saisons, et en lien avec l'identité du territoire (activités pleine nature, culture locale, pastoralisme, gastronomie) 22

Fréquentation par type d'hébergement



- Campings et aires de campings car
- Chambres d'hôtes
- Hébergements collectifs
- Hôtels
- Meublés
- Villages vacances
- Familles et amis
- Résidences secondaires

FREQUENTATION PAR TYPE D'HEBERGEMENT			
Type	Nuitées	Part en %	Variation en %
Marchands			
Campings et aires de campings car	78 198	9%	-5%
Chambres d'hôtes	6 842	1%	-6%
Hébergements collectifs	40 901	5%	3%
Hôtels	22 884	3%	-15%
Meublés	312 153	38%	-16%
Villages vacances	24 454	3%	-18%
Total marchand	485 432	59%	-13%
Non marchands			
Familles et amis	124 280	15%	40%
Résidences secondaires	217 720	26%	35%
Total non marchand	342 000	41%	37%
Total	827 432	100%	2%

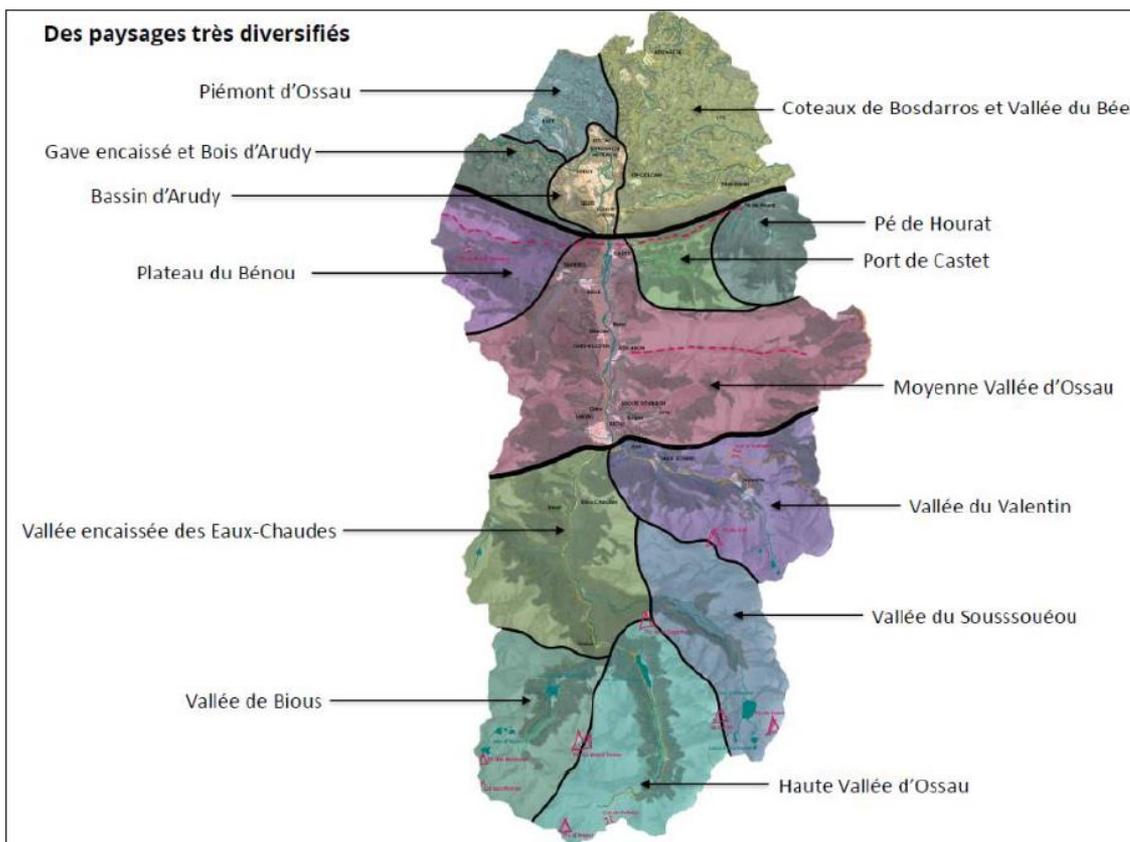
Axe 4. Valoriser le paysage ossalois et ses composants comme des atouts majeurs du cadre de vie et de l'identité du territoire

- 4.1. Affirmer la vocation agro-pastorale des paysages Ossalois et des constructions qu'ils accueillent 26
- 4.2. Maintenir et restaurer l'identité ossaloise des centres-bourgs : espaces publics, patrimoine vernaculaire, formes urbaines, etc. 30
- 4.3. Mettre en valeur et préserver les sites emblématiques remarquables du territoire tout en y maintenant l'offre touristique 32
- 4.4. Assurer l'intégration paysagère des nouvelles constructions en cohérence avec l'identité ossaloise et les contraintes topographiques 35



Axe 4. Valoriser le paysage ossalois et ses composants comme des atouts majeurs du cadre de vie et de l'identité du territoire

4.1. Affirmer la vocation agro-pastorale des paysages Ossalois et des constructions qu'ils accueillent 26



Préserver voire restaurer les multiples espaces agricoles qui participent à la fonctionnalité des exploitations en zone de montagne

Préserver voire restaurer les motifs paysagers et vernaculaires qui témoignent de cette activité agro-pastorale millénaire : murets de pierre, chemins bordés de frênes, lisières de buis, cabanes pastorales, canaux d'irrigation, fontaines, etc.

Préserver les paysages liés à la présence de l'eau

Axe 5. Assurer le développement du territoire en préservant ses ressources naturelles et agricoles, en prenant en compte les risques et nuisances, en favorisant le recours aux énergies renouvelables

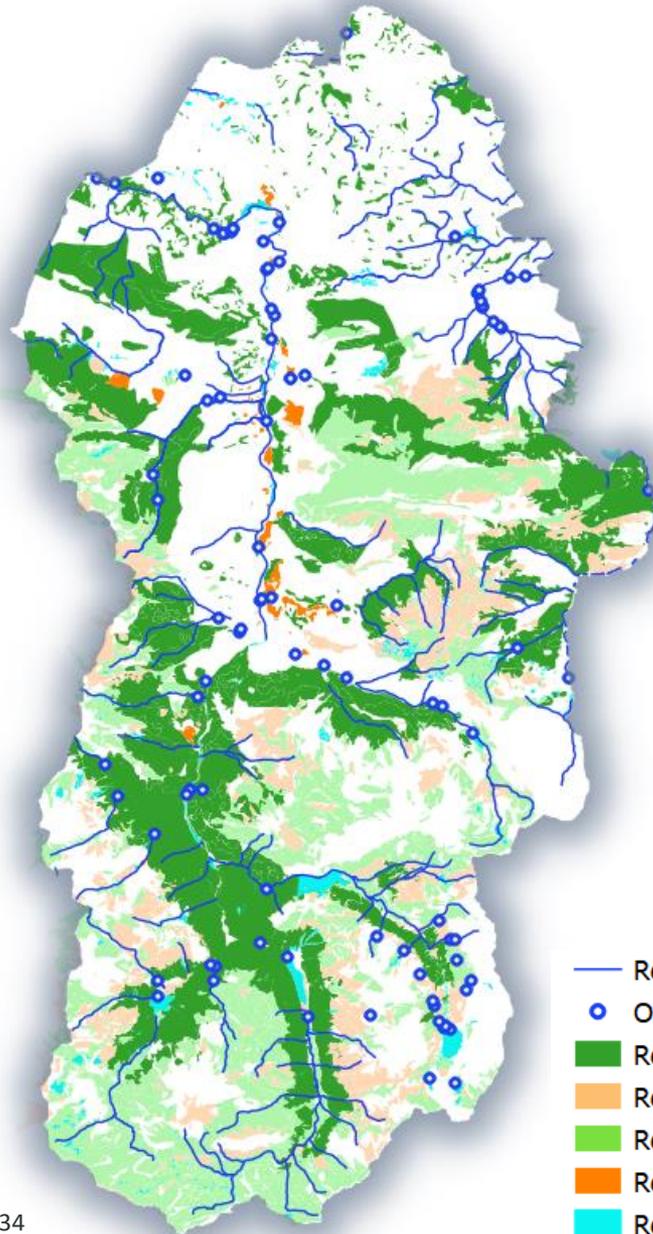
5.1. Conserver voire restaurer la trame verte et bleue du territoire.....	36
5.2 Préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques	37
5.3. Prendre en compte les risques et nuisances présents sur le territoire	38
5.4. Développer les Energies Renouvelables EnR	39
5.5. Adapter l'aménagement urbain au changement climatique.....	40

Les objectifs sont :

- Pérenniser l'équilibre environnemental dans l'aménagement du territoire en protégeant les principaux espaces constitutifs de la trame verte et bleue :
 - La sous-trame « forêts »
 - La sous-trame « Landes »
 - La sous-trame « Pelouses »
 - La sous-trame « Prairies maigres de fauche »,
 - La sous-trame « Cours d'eau et zones humides »

■ Éléments de biodiversité et de continuités écologiques sur la CCVO – Etude du CEN

- Réservoirs de biodiversité : superposition des différentes trames
 - ✓ Couvrent 53,5% du territoire
 - ✓ Forte disparité entre le piémont et la montagne :
 - Trame relativement fonctionnelle en montagne
 - Trame fonctionnelle fragmentée sur le piémont : peu d'enjeux écologiques en terme quantitatif, peu d'éléments structurants et diversifiés liés à un contexte topographique favorable à l'urbanisation et la grande culture

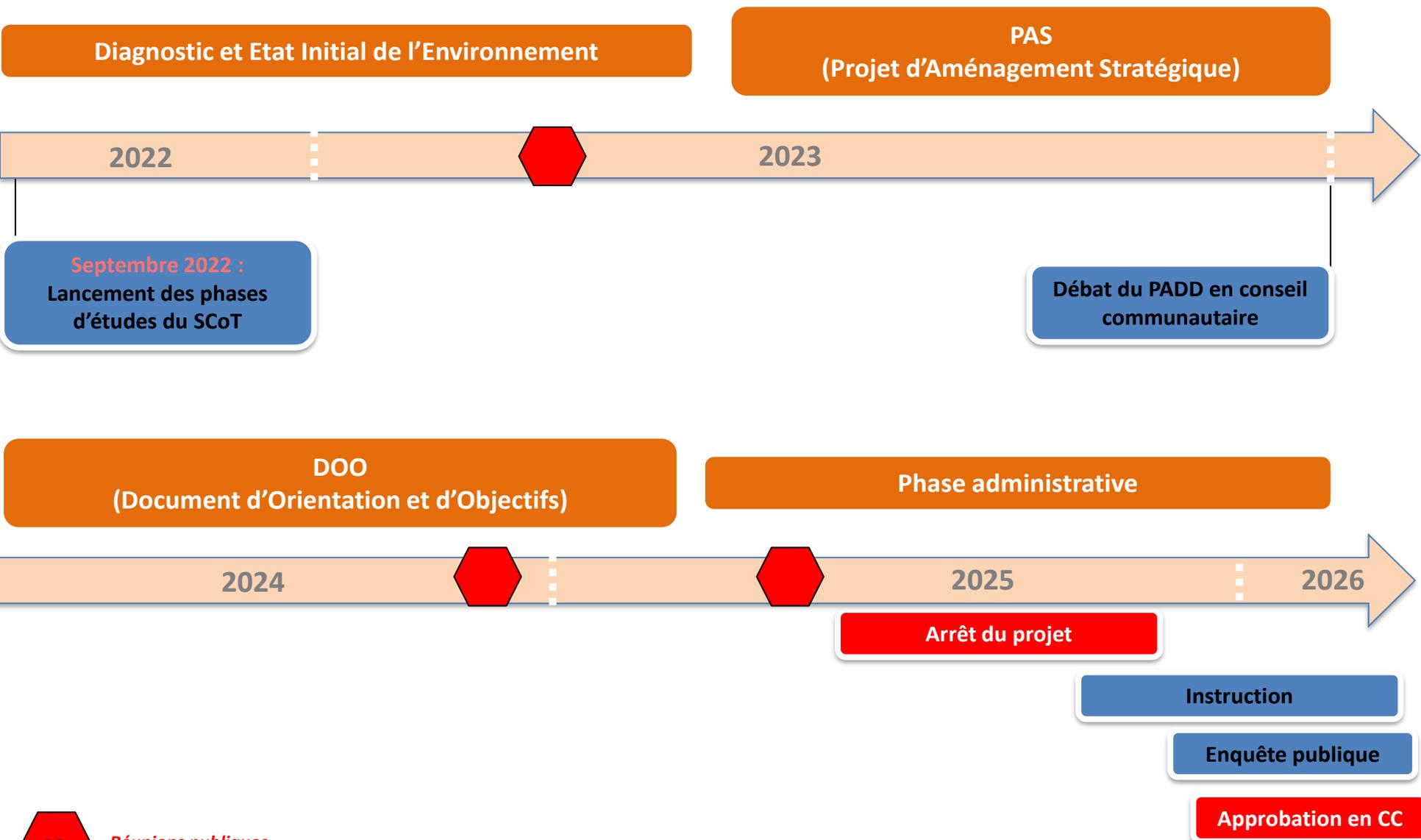


Axe 5. Assurer le développement du territoire en préservant ses ressources naturelles et agricoles, en prenant en compte les risques et nuisances, en favorisant le recours aux énergies renouvelables

5.1. Conserver voire restaurer la trame verte et bleue du territoire.....	36
5.2 Préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques	37
5.3. Prendre en compte les risques et nuisances présents sur le territoire	38
5.4. Développer les Energies Renouvelables EnR	39
5.5. Adapter l'aménagement urbain au changement climatique.....	40

- Favoriser l'utilisation des **friches et des délaissés** pour développer les nouvelles énergies,
- Remettre en question les espaces publics existants (voirie, aire de stationnement, placettes etc...) de façon à **limiter les ilots de chaleur, favoriser l'infiltration**, etc.
- Identifier les espaces propices à être **renaturés**
- **Prévenir des risques** naturels et anthropiques futurs dans le choix des nouveaux secteurs de développement de projet,
- **Assurer l'équilibre entre les espaces imperméables et perméables** (gestion des eaux pluviales, favoriser l'infiltration à la parcelle, etc.)

Planning prévisionnel





MERCI POUR VOTRE ATTENTION

